

Le Protocole de Kyoto ratifié entre-autre par la France prévoit des objectifs chiffrés en terme d'émission de gaz à effets de serre (GES). Il prévoit pour notre pays, compte tenu du faible niveau d'émission de CO2 dans sa production électrique, le maintien en 2010 du niveau de GES de 1990. Acté en juillet 2004 par l'État, le Plan Climat National fixe les mesures en vue d'atteindre cet objectif et va plus loin en visant le « Facteur 4 » à l'horizon 2050, c'est à dire la division par 4 de ses émissions à cette échéance. Ce plan préconise également la réalisation de Plans Climat Territoriaux (PCT) à tous les échelons de l'action locale : région, département, commune et intercommunalité.

Qu'est ce qu'un Plan Climat ?

-
-
-

Retrouvez en images la matinée d'échanges organisée le 18 novembre au Palais du Littoral de Grande-Synthe à l'occasion de la révision officielle du Plan Air Climat Energie Territorial (PACET) de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Que dit la loi ?

L'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010

- [art L.229-25](#)

- [art L.229-26](#)

[En savoir + sur le Plan climat-énergie territorial \(PCET\)](#)



Plan Air Climat Energie Territorial 2015-2021

[PDF](#) Télécharger (8.4 MB)

[PDF](#) Télécharger (1.2 MB)

[PDF](#) Télécharger (4.3 MB)

[PDF](#) Télécharger (2.0 MB)

[PDF](#) Télécharger (32 MB)

Présentation PACET 2015-2021



Plan Climat 2009-2014

[PDF](#) Télécharger (273 kB)

[PDF](#) Télécharger (2.8 MB)

PDF Télécharger (719 kB)

PDF Télécharger (0.9 MB)

PDF Télécharger (2.3 MB)

PDF Télécharger (719 kB)

PDF Télécharger (3.5 MB)